Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213502164-20260605-26_64-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-six le cinq juin à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation	01/06/2026	Nombre de conseillers en exercice	19
Date d'affichage	01/06/2026	Nombre de conseillers présents	18
		Nombre de conseillers votants	19

Présents : LE GALL Philippe, BRUN Annelise, CANTIN Alexandre, POMMEREUL Gaëlle, MOUTOUSSAMY Philippe, BILLAUD Audrey, SAVIN Jacky, MOREAUX Pascal, O'BEIRNE Lisa, LESNE Angélique, DELANDHUY Matthieu, SCHWOB Sandrine, COURDE Vivian, GRAVELEAU Benjamin, GORIEUX -LOUAPRE Anne-Lise, BACCEI Vincent, THOUVENIN Ludovic, PICOIS Angélique.

Absents excusés : LOTTON Alexandre (pouvoir donné à Mme PICOIS Angélique).

Absents non excusés : /

Benjamin GRAVELEAU a été élu secrétaire de séance

N° 26 – 64 Abrogation de la gratification « séjours » des stagiaires BAFA

Rapporteur : Annelise BRUN, 1ère adjointe

Mme BRUN rappelle au Conseil municipal que, par délibération n° 24-34 en date du 03 juin 2024, la commune a instauré une gratification au bénéfice des stagiaires effectuant leur stage pratique dans le cadre de la formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), pendant les séjours.

Considérant la nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement de la collectivité ;

Considérant que la commune souhaite revoir les modalités de soutien apportées aux stagiaires accueillis au sein de ses services ;

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la nécessité :

- D'abroger la délibération n° 24-34 en date du 03 juin 2024 relative à l'attribution d'une gratification aux stagiaires BAFA, pendant les séjours ;
- De mettre fin à ce dispositif à compter du 01 juillet 2026 ;
- De préciser que cette abrogation ne remet pas en cause les gratifications éventuellement dues au titre de stages déjà réalisés ou ayant fait l'objet d'un engagement préalable de la commune ;
- D'autoriser le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Décide :

- D'abroger la délibération n° 24-34 en date du 03 juin 2024 relative à l'attribution d'une gratification aux stagiaires BAFA , pendant les séjours ;
- De mettre fin à ce dispositif à compter du 01 juillet 2026;
- De préciser que cette abrogation ne remet pas en cause les gratifications éventuellement dues au titre de stages déjà réalisés ou ayant fait l'objet d'un engagement préalable de la commune ;

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213502164-20260605-26_64-DE

- D'autoriser le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

- Pour : 13
- Contre : 4
- Abstentions : 2

Fait à Parthenay de Bretagne

Pour extrait conforme,

Le Maire, Philippe LE GALL

